

DES IDEES POUR NOS QUARTIERS

APPEL A PROJET 2022

REGLEMENT

Préambule :

Acteur majeur du logement social, CDC habitat social construit, gère et entretient plus de 134 000 logements en Ile-de-France et dans l'Oise. Organisme à la vocation sociale affirmée, CDC habitat social entend favoriser la qualité de vie et la cohésion sociale sur son patrimoine.

A cette fin, le service du Développement Social Urbain de la direction interrégionale Ile-de-France lance chaque année l'appel à projet « **Des idées pour nos quartiers** », qui vise à soutenir des projets innovants au sein de ses résidences en quartiers prioritaires et en quartier de veille.

1) Quel type de projet ?

La thématique retenue pour cette année est :

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une opportunité de développement économique, d'inclusion sociale et de bien-être physique et mental pour les habitants des quartiers.

Si Paris est le principal lieu d'accueil de cet évènement sportif et culturel incontournable, c'est toute l'Ile-de-France qui est aux premières loges et va bénéficier de son rayonnement et son attractivité.

Pour rappel, les Jeux réuniront 15 000 athlètes et 13 millions de spectateurs, ainsi que de nombreux journalistes et officiels. C'est l'un des plus grands événements au monde, avec 28 sports olympiques et 22 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs.

Programmés du 26 juillet au 11 août 2024, ils arrivent à grand pas et CDC habitat social souhaite intégrer la dynamique en cours, afin notamment de profiter d'un effet de levier au bénéfice de ses locataires en quartier prioritaires.

Cette thématique générale pourra se décliner de manière opérationnelle par des actions abordant des sujets tels que :

- **Les valeurs de l'Olympisme et la pratique du sport comme moyen d'insertion professionnelle et sociale**
- **Les valeurs de l'Olympisme et la pratique du sport comme outil de bien être, de lutte contre la sédentarité et pour une alimentation saine**
- **Les valeurs de l'Olympisme et la pratique du sport comme vecteur d'inclusion des personnes en situation de handicap ou en situation d'isolement**
- **Les valeurs de l'Olympisme et la pratique du sport comme facteur de mixité sociale, de rencontres intergénérationnelles, ou d'équité de genre**

Les projets doivent impérativement répondre à ces priorités :

- **Concerner un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville ou de Veille où se trouve du patrimoine de CDC habitat social**
- **Être principalement à destination des locataires de CDC habitat social**
- **Ne pas être déjà subventionné par un autre dispositif CDC habitat social**
- **Intégrer la mobilisation et la participation des habitants**

L'enveloppe attribuée par projet doit être comprise **entre 2000 € et 8000 €** par an, avec la possibilité de proposer un projet pluriannuel jusqu'au démarrage des Jeux, sous réserve de justifications précises concernant la durée étendue du projet.

Une association ayant été lauréate les années précédentes ne peut présenter un projet de nature identique mais peut en présenter un nouveau. Par ailleurs une priorité sera donnée aux associations n'ayant jamais été lauréates de l'appel à projets.

2) Qui peut répondre ?

Cet appel à projet est ouvert aux associations et autres structures de l'ESS.

Les collectivités locales ne peuvent pas se porter candidates.

3) Comment répondre ?

Le règlement de l'appel à projet ainsi que le dossier de candidature sont disponibles sur internet, à l'adresse suivante : www.cdc-habitat.com – page Ile de France

Vous devez envoyer **votre candidature complète au plus tard le lundi 09 mai 2022**, par e-mail à l'adresse suivante : dsu.diridf@cdc-habitat.fr avec pour objet :

Appel à projet 2022 Des idées pour nos quartiers – « *nom du projet* »

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter (prioritairement par mail) les chefs de projets DSU référents sur votre territoire, ou le chef de projet en charge du suivi administratif :

Damien BOUCHER - Chef de Projets DSU - damien.boucher@cdc-habitat.fr / tél. : 07 64 40 89 08

4) Comment les projets sont sélectionnés ?

Pour être admissible, il faut respecter les articles précédents et remettre un dossier complet.

Pour être retenu, il est nécessaire de présenter un dossier clair et lisible, de démontrer l'impact du projet pour les locataires et le quartier, et de présenter clairement le budget.

Les principaux critères d'évaluation des dossiers résident dans les points suivants :

- **Clarté du propos et lisibilité du dossier**
- **Pertinence de l'action au regard du site et du thème abordé**
- **Impact quantitatif et qualitatif sur le public visé et modalités de participation**
- **Cohérence du budget et du projet**
- **Originalité du projet, plus-value sociale et environnementale**
- **Intégration au tissu de partenaires locaux et aux instances olympiques (les réponses en groupement bénéficient de points supplémentaires)**

CDC HABITAT SOCIAL souhaitant favoriser la transversalité et le travail partenarial afin d'amplifier l'impact des actions soutenues, **les dossiers répondant en groupement** seront particulièrement appréciés, ainsi que **les projets présentant un cofinancement** (par une collectivité, une institution, une fondation...).

Les porteurs de projet sélectionnés seront auditionnés par **un jury**, composé de différents professionnels de CDC habitat social, qui **se tiendra le vendredi 10 juin 2022**. L'audition sera l'occasion de présenter le dossier pendant 15 minutes, suivies de 15 minutes d'échanges.

En fonction de la qualité du dossier et du déroulement de l'audition, le comité de sélection choisira les projets et décidera des subventions octroyées par CDC habitat social.

Les résultats seront communiqués par courrier aux porteurs de projet.

5) Le calendrier

Lancement de l'appel à projet : **25 mars 2022**

Date limite de dépôt des projets : **09 mai 2022**

Audition des candidats présélectionnés et choix du comité de sélection : **10 juin 2022**

Démarrage des projets : **été 2022**

La mise en œuvre des projets qui seront retenues pourra être décalée selon les besoins.

6) Suivi et évaluation

Les porteurs de projets retenus devront réaliser à *minima* une évaluation de leur projet après leur réalisation et tenir un comité de pilotage en début et en fin de projet. Les dépenses devront être justifiées en vue du versement des subventions.

Annexe : Liste des patrimoines en QPV / QVA de CDC HABITAT